

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le jeudi vingt-huit avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PONTAUBAULT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PERROUAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Michel PERROUAULT, Jean-François LOIZEL, Monique LAURENT, Jean-Michel BARON, Stanislas KOPEC, Delphine LEVALLOIS, Josette MONDIN.

Etaient absents : MM. Gérard GAUTIER, Delphine GONFROY, Thierry GOUIN (donne procuration à M. Michel PERROUAULT).

Mme Josette MONDIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Date convocation : 20/04/2016

Date affichage : 29/04/2016

Acquisition microtracteur (Délibération n° 2016-04-28-01)

Vu la consultation lancée (Procédure adaptée) pour l'acquisition d'un microtracteur,
Vu l'analyse des offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ☞ d'approuver la consultation (Procédure adaptée) telle qu'elle a été réalisée.
- ☞ de retenir l'offre de l'Entreprise RENNES MOTOCULTURE d'un montant de 13 080 € HT.
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir et à prendre toutes décisions relatives à l'exécution du marché.

Terrain multisports (Délibération n° 2016-04-28-02)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de l'acquisition auprès de la DECATHLON de deux buts multisports pour un montant total de 3 060 €.

Effacement des réseaux électriques et téléphoniques « rue de la Sélune » - APS 408034 (Délibération n° 2016-04-28-03)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « rue de la Sélune ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 78 300 € HT.

Conformément au barème du SDEM, la participation de la Commune de PONTAUBAULT s'élève à environ 23 490 €.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décident la réalisation de l'effacement des réseaux « rue de la Sélune »,
- demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le 4^{ème} trimestre 2016,
- acceptent une participation de 23 490 €,
- s'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- s'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée à ce projet,
- donnent pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.